

A VOCI DI A SARRA

Le Journal d'Alata

Janvier 2011

N° 1

Votre bulletin

NOUVELLE ÉDITION

SOTTU À A LUCI
À la Une



GROUPE SCOLAIRE DE TROVA



UNE RÉALISATION IMPORTANTE



Madame, Monsieur,
Chers administrés,



C'est à nouveau avec plaisir que je m'adresse à vous par l'intermédiaire de notre bulletin annuel. Les plus vigilants d'entre vous remarqueront certainement que la fréquence de parution a été exceptionnellement un peu plus espacée que par le passé. Je les rassure. Il ne s'agit pas d'un oubli, mais tout simplement du fait, que nous souhaitions faire coïncider la parution de ce numéro avec la livraison de la première tranche du **Pôle d'Animation Sociale de TROVA** qui a pris quelques mois de retard en raisons des intempéries du printemps et de l'automne 2010.

Rappelons, qu'une fois achevé, il s'agira du plus important investissement de l'actuelle mandature.

Cette tranche qui regroupe le groupe scolaire complet de 8 classes avec cantine et garderie était attendue depuis longtemps. Hormis les difficultés d'accès à l'actuel site de TUSCIA devenu bien trop petit, nombreux sont ceux qui éprouvent une certaine nostalgie à quitter ce que communément on appelle une "école de village". Mais il faut tourner la page. La commune d'ALATA entre progressivement dans la modernité. Et nous avons tous à cœur de réussir cette mutation.

Je sais que nous pouvons compter sur l'engagement sans faille : des enseignants, des personnels communaux et de nombreux parents d'élèves qui s'investissent régulièrement au service de l'Ecole, de leur Ecole.

2011 verra l'achèvement de ce concept de Pôle d'Animation que nous avons voulu, puisque nous réaliserons la deuxième tranche qui comportera une médiathèque, une salle polyvalente et la mairie annexe.

Autre projet moins important du point de vue financier, mais tout aussi attendu : l'**acquisition effective du Stade Barthélémy SILVANI** devenu depuis le 1er juillet 2010 : "Stade Communal d'ALATA".

Ainsi malgré une relative faiblesse des aides publiques, la municipalité déroule la feuille de route que nous vous avons présentée en 2008.

Le Pôle d'Animation Sociale de TROVA terminé et livré, nous reprendrons dès 2012 notre vitesse de croisière en ce qui concerne la nécessaire remise à niveau de la voirie. Ce qui ne veut pas dire, que durant ces deux années écoulées, nous nous sommes désintéressés de cette question. Bien qu'ayant "réduit la voilure", nous avons réussi à engager le **recalibrage de la voirie de San Benedettu, et nous sommes en passe de terminer celle de MATTONI après avoir achevé celle de TROVA** ; pour ne citer que ces trois plus importantes. Outre l'amélioration de la voirie communale nos concitoyens pourront très certainement apprécier d'ici la fin 2011 le **recalibrage d'une partie de la route départementale dans sa partie comprise entre l'embranchement de San Benedettu et Forcala**, suite à un engagement pris par le Président du Conseil Général en réponse à une demande de la municipalité.

D'autre part, la commune, jouant la carte de l'intercommunalité au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien a vu **d'importants travaux de renouvellement des réseaux d'eau à San Benedettu et à Castagnola. Une opération identique est sur le point de débiter au PICHJU. Un réseau nouveau et un bassin de 500m3 sont en cours de construction à GRISGIOLA.**

Enfin, la **station d'épuration de Campo Dell'Oro** tant attendue, pièce maîtresse du dispositif d'assainissement des parties Est de la ville d'AJACCIO et de tout l'arrière pays ajaccien **est en train de sortir de terre**. Ce qui nous permet d'être raisonnablement optimistes pour pouvoir enfin commencer à envisager la programmation des raccordements d'une partie de notre commune à cet ouvrage.

PACI È SALUTA À TUTTI

Etienne FERRANDI, Maire d'ALATA

SUNTA

Sommaire

HOMMAGE À NICOLE CAZENEUVE	
LA ZAL DE MACCIONE	P.1
ENVIRONNEMENT	P.2
LE GROUPE SCOLAIRE	P.3
ARCHÉOLOGIQUE	P.4 A 5
CEL ALATA 2010-2011	P.6 A 7
RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE ET LOI SRU	P.8
UNE CARTE POSTALE	P.9
LE QUARTIER DU VANGONU SA REHABILITATION	
FONTAINE DU MULINELLU LAVOIR DU VANGONU	
TOURNANT DE LA CHAPELLE RD461	P.10
RECALIBRAGE DE LA RD 61	
CÔTÉ TRAVAUX	
RENTRÉE SCOLAIRE 2010/2011	P.11
SAN BENEDETTU : TRAVAUX AUGMENTATION TEOM	P.12
AUGMENTATION TEOM, POURQUOI ?	P.13
PROJET SIGNALÉTIQUE	P.14
EAU POTABLE	
MODIFICATION DU P L U	P.15
RÈGLES D'URBANISME	P.16 A 17
DÉFIBRILLATEURS	P.17
ASSAINISSEMENT	
STADE COMMUNAL	P.18
AS ALATA FOOTBALL	P.19
FINANCES	P.20
ALATA SON SITE INTERNET	P.21

LEXIQUE

A SARRA : Massif rocheux qui partage la commune en deux entités géographiques distinctes.

Hommage à Nicole CAZENEUVE

Nicole nous a quittés. Militante syndicale et politique, élue conseillère municipale d'ALATA en 1989, elle s'était investie alors dans l'équipe, nous faisant partager son expérience dans son domaine de prédilection : le social.

Femme entière, pétrie de convictions, sachant assurer ses différences et divergences, elle s'était retirée de la vie politique locale en 2005, continuant toutefois à être attentive à la vie publique. Dernier engagement affiché : son soutien à la liste Front de gauche conduite par Dominique BUCCHINI lors des territoriales de Mars 2010.

Dernier combat : celui mené contre une longue maladie qui inexorablement l'a emportée : laissant un grand vide au sein de sa famille et de ses amis. Nicole, on ne t'oubliera pas.



Prévention des incendies Création de la ZAL de Maccione

Dans le cadre du programme travaux 2011 du Service de Prévention des Incendies validé par le Conseil Général de la Corse-du-Sud a été prévu la création d'une Zone d'Appui à la Lutte qui permettra ainsi la mise en sécurité du village d'Alata.

La ZAL est une pièce maîtresse des dispositifs de prévention des incendies. Il s'agit d'un ensemble indissociable d'un espace débroussaillé dont la finalité est de fournir un site de lutte contre les grands feux.

Les caractéristiques de la ZAL sont :

- Une bande débroussaillée et entretenue d'une largeur de 100 mètres : les arbres présents étant conservés à une densité compatible avec les besoins de sécurité des personnels de lutte,
- Une bande de roulement ou piste d'appui aménagée permettant la circulation et l'intervention des moyens de lutte,
- Des points d'eau le long de la piste d'appui.

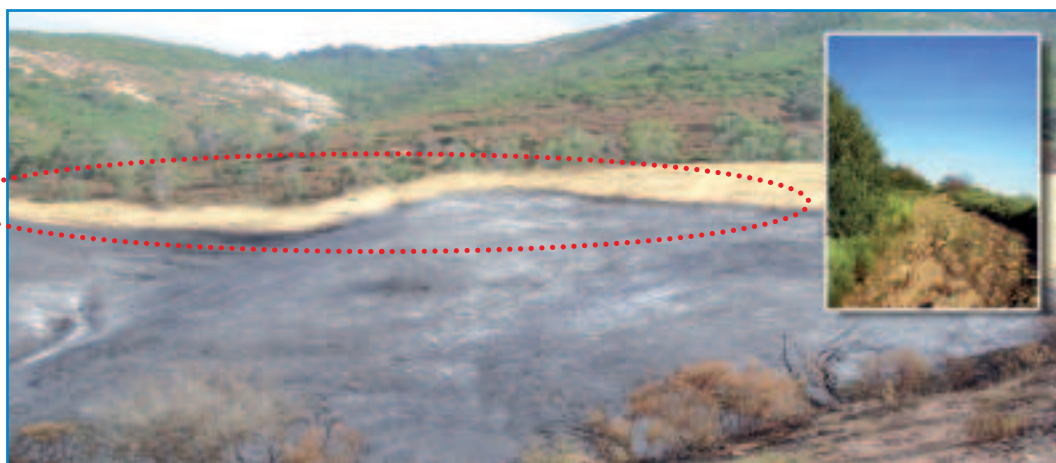
Les Forestiers sapeurs des Conseils Généraux entretiennent régulièrement les ZAL pour leur conserver une efficacité maximale.

Cette ZAL s'étendra de Fussaglioli à Maccione et traversera 35 parcelles. Les démarches préalables ont été faites et les propriétaires concernés ont été reçus en Mairie avec les services concernés du Conseil Général de la Corse-du-Sud en Octobre 2009. Les accords nécessaires ainsi obtenus ont permis au Conseil Municipal de valider ce projet en septembre 2010.

Jean-François ALESANDRI

Exemple de ZAL :

Incendie stoppé
au niveau
de la (ZAL)
Zone d'Appui
à la Lutte



Lutte contre les incendies : Alata terrain de manoeuvres

Au printemps dernier, le 17 juin exactement, s'est déroulé sur la commune, un exercice incendie visant à mettre en place la coordination entre le maire, désigné comme étant le D.O.S (Directeur de Opérations de Secours) et l'officier des pompiers, le C.O.S (Chef des Opérations de Secours). L'expérience du second et la connaissance du terrain du premier devant se compléter afin d'optimiser ces opérations en cas de nécessité.

A noter la présence d'une équipe d'étudiants de l'Université de Corse, venue présenter un logiciel de gestion des incendies dans le cadre d'un partenariat.

Participaient à cet exercice, le préfet de Corse, Stéphane Bouillon, Alain Perret, directeur central de la sécurité civile, Michel Sapin, préfet des Bouches-du-Rhône et de la région PACA, Jean-Jacques Panunzi président du Conseil Général de Corse-du-Sud et le maire d'Alata, Etienne Ferrandi.

César CAMPANA



Le Groupe Scolaire de TROVA

Démarré le 11 avril 2009, le nouveau groupe scolaire de TROVA devrait être normalement mis en service au premier trimestre 2011.

En effet, les différents aléas survenus lors du déroulement du chantier - essentiellement des intempéries hors normes - ont singulièrement retardé la réalisation du gros oeuvre, entraînant par la même un décalage au niveau de l'intervention des autres corps de métier.

Malgré un réajustement du planning et les efforts consentis par les différentes entreprises en charge de la construction, il n'a pas été possible de respecter les échéances prévues.

Néanmoins, au fil des jours, cette école issue d'une réflexion collégiale, se dévoile progressivement, laissant apparaître des infrastructures adaptées, qui confirment les attentes des différentes parties qui l'ont imaginée.

Pour preuve, l'implication du corps enseignant (un des éléments important dans la conception du projet) constatée lors des différentes réunions de chantier, atteste de l'intérêt suscité et apporte une dynamique supplémentaire au suivi des travaux.

César CAMPANA



Vue du groupe scolaire

Manifestation
pour la pose
de la première pierre,
le 16 décembre 2009.

De gauche à droite :
Jean-Louis Luciani,
 Conseiller Général de Canton
 Ajaccio 7,
Thierry Rogelet
 Secrétaire Général
 de la Préfecture de Corse
Etienne Ferrandi
 Maire d'Alata
Babette Buresi
 Conseillère Territoriale
François Dominici
 1er Adjoint au maire d'Alata



“LE PASSÉ FACE À SON AVENIR”

Connaissance et valorisation du patrimoine archéologique d'Alata

MÉTHODOLOGIE

Les trois campagnes de prospection-inventaire diachronique ont permis de recenser 130 nouveaux sites archéologiques. Nous avons enregistré l'ensemble de la documentation dès la présence d'un seul vestige (tessons, pierres taillées) ou d'arases de constructions civiles ou religieuses. Rajoutés aux 29 sites inscrits sur la Carte archéologique nationale, la commune d'Alata compte désormais 159 sites.

LA PRÉHISTOIRE ET LA PROTOHISTOIRE

Les occupations anciennes se localisent sur les points culminants de la commune (Punta Ficaghjola, Punta Mora, Punta San Simeone, Muru Cintu, A Sarra, Punta di Cocovoni). Cette position s'inscrit dans une logique d'implantation liée aux voies de passage et à la nécessité d'observation. Quelques sites sont à mentionner également en plaine à U Ranuchjetu et A Tuscia, au sud-est de la commune. Le maillage se poursuit jusqu'au littoral, à quelques centaines de mètres du golfe de Lava. Nous avons observé des structures fortifiées, du matériel de broyage (meules et broyons), des vases cassés et des outils taillés en rhyolite et en roche d'importation (obsidienne). Notons la disparition de la statue-menhir de Ficaghjola depuis le début des années 1970.

L'ANTIQUITÉ

Durant cette période, les territoires de fonds de vallons bien exposés et irrigués comme celui du chemin de la mer le long du ruisseau de Luriaghju sont privilégiés. En amont de ce ruisseau, à 1 km à vol d'oiseau, la Punta Ficaghjola a été occupée durant les premiers siècles de notre ère. Cette voie de passage naturelle marque ainsi l'espace territorial d'implantation. Nous avons découvert de la vaisselle fine, des clous et des perles en bronze, des amphores et un fragment de vase en pierre ollaire (roche métamorphique) ayant fait l'objet de commerce dans le Bassin méditerranéen au début de notre ère.



Site antique Purjana

LE MOYEN AGE

Hameaux, chapelles et constructions isolées dessinent le territoire de la pieve d'Ajaccio au bas Moyen Age. Les vestiges se concentrent sur les pentes orientales de la Punta Pozzo di Borgo dont le hameau d'I Montichji occupé du XIVème au XVIème siècle. Les restes architecturaux de la Torra di Luretu, qui se localise sur la ligne de crête qui relie le col de Carbinica à la Cima di Cocovoni, ainsi que les arases de la chapelle Santu Petru Vechju, entre A Sarra et la Punta Mora, sont des témoignages de l'occupation du territoire.



I Montichji

EPOQUES MODERNE ET RÉCENTE

La commune d'Alata est caractérisée par de nombreux aménagements des époques moderne et récente liés aux travaux agricoles. La commune, très bien exposée et largement drainée, était notamment plantée en blé. La transformation du blé en farine se faisant sur place comme en témoignent les nombreux moulins hydrauliques situés le long des ruisseaux de Luriaghju à l'ouest et du Cavallu Mortu à l'est. Des témoignages architecturaux sont encore visibles à l'heure actuelle : terrasses de culture, aires de battage, fours, villages ruinés, fontaines.

LA FAMILLE POZZO DI BORGO

La famille Pozzo di Borgo est originaire du village de Pozzo di Borgo (à proximité du Château de la Punta). Suite aux invasions barbaresques, les villageois se réfugient au village d'Alata vers 1560-1574. Charles-André Pozzo di Borgo (1764-1842) et ses descendants, Jérôme (1832-1910) puis le comte Charles (1858-1904), sont connus pour leurs actions politiques. Lors de la démolition du palais des Tuileries en 1882, suite à l'incendie de 1871, Jérôme et son fils Charles font l'acquisition de pierres afin de construire une demeure sur leur terre filiale. Ainsi, sur le versant oriental de la punta Pozzo di Borgo, un « château » est édifié à partir de 1886.

LA PROSPECTION-INVENTAIRE DIACHRONIQUE

Une prospection-inventaire diachronique consiste à répertorier l'ensemble des vestiges archéologiques de la commune étudiée. Cette opération archéologique est autorisée par un arrêté préfectoral et concerne toutes les périodes. Les fouilles archéologiques ne sont pas autorisées dans le cadre de cet arrêté. L'inventaire se fait uniquement par l'observation d'objets archéologiques ou de constructions trouvés en surface.

LES ENJEUX DE CE TRAVAIL

C'est à la fois la connaissance mais également la protection et la valorisation du patrimoine archéologique et monumental de la commune d'Alata qui sont en jeu dans le cadre de ce travail. Les trois années de prospection-inventaire ont permis de dévoiler la présence de vestiges archéologiques pouvant être impactés par l'urbanisation, renseignant ainsi la municipalité dans le cadre de l'aménagement du territoire. De la même façon, le Service Régional de l'Archéologie (DRAC) prendra les mesures appropriées à la connaissance (diagnostics, fouilles préventives) et/ou à la sauvegarde de ces vestiges.

L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

L'archéologie préventive est un compromis entre la recherche scientifique, l'aménagement du territoire et la préservation de notre passé. Si la parcelle à aménager recèle des vestiges archéologiques, un diagnostic (sondages à la pelle mécanique) permettra d'apprécier l'existence d'éventuels sites archéologiques. Au niveau national, un quart des diagnostics est suivi d'une fouille qui représente rarement plus de 1% du coût de l'aménagement.

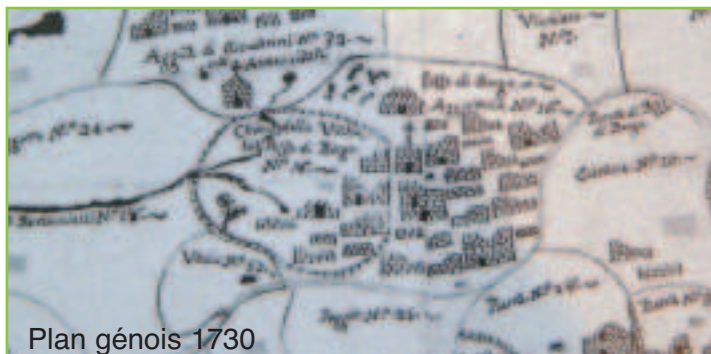


Fortification de Pedisusu

CADRE D'INTERVENTION

De 2007 à 2009, le Laboratoire Régional d'Archéologie (LRA) a réalisé une prospection-inventaire diachronique sur la commune d'Alata à la demande de la municipalité et après autorisation préfectorale du Service Régional de l'Archéologie (DRAC - Ministère de la Culture et de la Communication).

Deux orientations ont été prises : d'une part, la vérification des parcelles constructibles dans le cadre de l'application du Plan Local d'Urbanisme (PLU), et d'autre part une meilleure connaissance du patrimoine archéologique de la commune. Ces deux volets s'inscrivent pleinement dans les objectifs de la carte archéologique nationale.



Plan génois 1730

LA CARTE ARCHÉOLOGIQUE NATIONALE

La carte archéologique nationale recense les sites archéologiques de chaque commune du territoire. Cette base de données est un instrument de travail pour la prise en compte du patrimoine archéologique dans les plans d'aménagement établis par les services de l'Etat (PLU, POS, carte communale). Il s'agit également d'un véritable palier de la recherche scientifique en amont des fouilles archéologiques.

Hélène Paolini-Saez

Remerciements :

DRAC de Corse - SRA - CTC - Direction du Patrimoine
 Conseil Général de Corse du Sud

Equipe de terrain ou d'étude :

Jean Alesandri, Jean-Christophe Bertrand, Laurent Casanova,
 Philippe Colombani, Pierre Comiti, Paul Croquelois, Joël Dalìès,
 Jean-Marie Fantoni, Nadia Ameziane-Federzoni,
 Lucie Federzoni, Marie-Andrée Gardella, Astrid Huser,
 Benoit Lions, Hélène Luciani-Padovani,
 Rose Luciani-Rogliano, Annette Palmade,
 Kewin Péche-Quilichini, Pierre Poidvin, Emilie Tomas.

Témoignages :

Marie Casasoprana, Jean Ferrucci, Charles Luciani,
 François Luciani, Françoise Ortolano née Serpaggi.



Ce texte est extrait du dépliant
 "COMMUNE D'ALATA,
 LE PASSÉ FACE À SON AVENIR.
 Connaissance et valorisation du patrimoine
 archéologique",
 publié au mois de juin de cette année
 (Photo ci-contre).

Contrat Éducatif Local Alata Villanova 2010-2011

Les projets initiés en 2009 se sont poursuivis et amplifiés. Les projets culturels et sportifs communs aux trois écoles s'harmonisent sur les 3 temps scolaires (péri, temps et extra scolaire).

Les axes prioritaires de 2010 ont permis un accès à la culture étendu et diversifié. Des projets ambitieux et communs aux deux versants de la commune ont favorisé l'épanouissement et l'ouverture d'esprit des enfants ; échanges, rencontres, expositions communes, conférences,...

Les orientations de notre CEL sont construites autour d'actions qui favorisent l'accès à :

- La Langue et Culture Corse
- La connaissance du patrimoine corse et à sa musique*,
- À l'archéologie, axe culturel qui a permis d'approfondir la connaissance de l'environnement architectural et de mieux le comprendre. Ainsi cette exploitation pédagogique liée à la prospection archéologique de la commune a pris tout son sens.
- L'environnement qui induit également des réflexes intelligents et pérennes pour nos « citoyens en herbe » par rapport à leur « urbanisme ». La pratique d'ateliers (jeu de pistes, fouille,...) a développé la réflexion sur l'éco système scientifique l'« éco école ».
- Des choix d'activités sportives diversifiées réparties sur le cursus scolaire des enfants.

L'impact de l'action du CEL d'ALATA a donné lieu à un projet dont la diversité des activités a influé sur L'axe citoyen « vivre ensemble » des élèves et a impulsé de nouvelles dynamiques.

I. Temps scolaire, orientations diversifiées :

La demande des enseignants devient de plus importante bien que le budget du CEL doit fonctionner pour 2/3 hors temps scolaire à l'école élémentaire. **Dans le cadre scolaire**, la mairie et le CEL soutiennent et financent les projets sportifs et culturels pour qu'un maximum d'enfants puissent bénéficier d'un choix d'activités tout en préservant un budget conséquent hors temps scolaire.

A. *Musique en Langue et Culture Corse

En 2009/2010, cet axe s'est décliné sous la forme d'une création « musiques et chants » avec pour thème « les arbres de la Méditerranée » : 1 classe, un arbre. Ce projet innovant est lié à celui de 2 autres écoles dont la filière bilingue des Cannes. Les rencontres avec l'école des Cannes sont motivantes pour nos élèves car, ils ont le même

« collège de secteur » et se retrouveront en 6ème. Deux concerts communs ont eu lieu le 29 juin 2010 à l'Espace Diamant d'Ajaccio ; chaque élève recevra le CD enregistré de ce parcours créatif et culturel.

En 2010/2011, ce projet artistique s'appuie sur la culture des instruments de la Méditerranée. Il se poursuit également au Padule en 6ième bilingue avec une « coloration musique » avec les mêmes professeurs de musique et de Langue Corse. Aussi, nos élèves de CM2 du Prunu qui sont inscrits dans cette filière continuent d'y participer.

Ce travail a permis aux enfants de renforcer leur bain linguistique par le « vecteur musical ». Un projet de création musicale en Langue Corse est ainsi organisé de manière pérenne par :

- Des créations de textes et d'articles bilingues sur des chansons en regard de l'histoire du Patrimoine et de la Méditerranée.
- Des horaires renforcés en « musique/Langue Corse » dans les 2 classes de CM du Prunu.
- Des cours d'une heure hebdomadaire de musique dispensés aux autres classes.

B. Culture : « école et cinéma »

Projet commun aux enfants des 3 écoles ; il est important de former l'enfant spectateur par la découverte active de l'art cinématographique en salle, à partir du visionnement d'oeuvres contemporaines et du patrimoine



C. Théâtre :

Dispensé spécifiquement sur plusieurs classes de Tuscia

Les élèves ont appréhendé différents personnages à partir de « contes et légendes » qui appartiennent à la mémoire populaire. La création a pris ancrage

dans l'histoire. Ils ont été invités à exploiter leur imaginaire, leur improvisation a été sollicitée puis mise en scène : écouter, oser, regarder l'autre, écouter.

D. « Patrimoine et Histoire » / « Archéologie ».

L'étude du patrimoine et de l'archéologie de la commune est commune aux 2 écoles des 2 versants.

- Un point presse a été conduit par les enfants ; ils ont tenu un carnet de bord présenté en fin d'année
- Des posters ont été édités avec l'appui de la mairie : « histoire de mon patrimoine archéologique ».
- Les enfants sont devenus « commissaires d'expos » en regard de ce patrimoine et ont reçu les visiteurs des 2 versants de la commune. Ce projet pédagogique et culturel a pris tout son sens chez ces citoyens de demain car, il est lié aux recherches de la prospection archéologique de la commune souhaitée, financée par la mairie et conduite par le Laboratoire Régionale Archéologique durant 4 ans (le L.R.A.).



E. Les activités sportives

L'effort de la mairie et du CEL est d'assurer des activités spécifiques dès la maternelle en garantissant des activités sportives échelonnées durant le cursus scolaire des enfants. Par ailleurs, la mairie engage un budget important pour les transports scolaires ce qui permet aux élèves de côtoyer des infrastructures sportives qui réunissent toutes les ressources professionnelles nécessaires à leur épanouissement physique et intellectuel. De plus, les activités nautiques (Voile, Kayak de mer) sont pratiquées sur la rive sud du golfe faute de structures sur Lava (moyens de transports éloignés et coûteux).

II. Temps péri et extra scolaire

- Le Péri scolaire s'articule autour d'activités sportives et culturelles
- Les actions du hors temps scolaire ont été

renforcées ; les nouveaux rythmes scolaires ont laissé beaucoup d'enfants sans activité et sans projet.

Le hors temps scolaire est situé en soirée, le mercredi lorsqu'il n'y a pas classe, en fin de semaine et pendant les vacances. Les activités mises en place durant le temps extrascolaire conservent une certaine cohérence avec les activités proposées dans le temps scolaire et périscolaire.

Les activités que nous proposons aux enfants et aux jeunes visent à compenser les inégalités qui subsistent encore dans l'accès à la culture.

Les activités dispensées sont :

- **Sports** : Escalade, judo, piscine, tournoi de foot,
- **Activités de pleine nature** : Accroc branche, VTT, circuit escalade, ski, randonnées, circuit/patrimoine.
- **Sorties journées**, cinéma, bowling, musées,
- **Projet Théâtre* en Langue et Culture Corse** :

*Ce projet fait l'objet de 2 créations ; la 1ère de janvier à août avec 5 représentations durant l'été et de 3 prestations en décembre et janvier sur le 2ième spectacle. La création de l'été est l'épicentre de nos festivités durant l'été. La thématique de l'été 2010 était autour du « malade imaginaire » et de la « grippe/2009 » : « U Malatu Capatoghju ». Des textes d'improvisations cousus d'humour qui prennent appui sur des textes de notre patrimoine. Ces textes puisent leur originalité sur les différentes « strates » de notre culture et en particulier sur les découvertes de sites archéologiques.

Un budget « costumes » « et scénique » est spécialement alloué à ces spectacles ; les enfants « vedettes » véhiculent des valeurs partagées loin des « feux habituels de la rampe » !

Ce projet innovant et prestigieux fait également l'objet de représentations sur Ajaccio ; il remporte chaque année un vif succès auprès de nos Alatais. Des enfants sollicités qui font face à des contraintes de travail parfois difficiles en collaboration avec leurs parents attentifs. Depuis 5 ans, des artistes en herbe sont nés du creuset Alatais et nous sommes très fiers de les valoriser. L'aventure continue...

Marie-Jeanne DEFANCHI

Les évolutions du raccordement électrique avec la loi SRU

Depuis le 1er Janvier 2009, les élus doivent décider, à l'occasion de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, de l'aménagement électrique pour les constructions concernées.

Le Code de l'Urbanisme et les textes réglementaires relatifs à l'électricité placent les communes au centre des décisions en matière d'urbanisme, y compris en matière d'équipement de réseau public de distribution.



Comme pour la quasi-totalité des communes rurales de Corse, cette compétence a toujours été exercée par les différents syndicats d'électrification.

Depuis le 1er Janvier 2011, un seul syndicat, départemental, associant le Conseil Général est maître d'ouvrage des renforcements et des extensions de réseaux. La maîtrise d'ouvrage des branchements individuels restant assurée par EDF.

En conséquence, depuis le 1er Janvier 2009, lors de l'instruction d'une autorisation d'urbanisme, il est indispensable que la commune transmette à son syndicat les puissances de

raccordement souhaitées. Ces éléments sont nécessaires à la réalisation de l'étude électrique qui permet à EDF de répondre correctement au syndicat : à savoir, le branchement est possible ou est soumis à extension et/ou renforcement.

Théoriquement, un terrain est considéré comme pouvant être desservi en électricité si le branchement peut se faire au droit de la parcelle. Dans la pratique - et surtout en milieu rural - la tolérance concernant la possibilité de desserte est de 100 mètres maximum à partir de la limite du terrain d'assiette.



Pour la réalisation des travaux situés entre 0 et 100 mètres, la commune est compétente : ce qui ne veut pas dire qu'elle doit réaliser à sa charge. Elle peut, soit réaliser et répercuter le coût aux propriétaires desservis par l'intermédiaire d'une taxe qu'elle a instaurée et qui s'appelle la PVR (Participation aux Voies et Réseaux), soit autoriser le demandeur d'une autorisation d'urbanisme à réaliser à ses frais les travaux. Cette deuxième possibilité est en générale la plus souvent utilisée car elle est moins complexe à mettre en oeuvre et donc rapidement réalisable.

Au-delà de 100 mètres, un terrain n'est pas considéré comme directement raccordable au réseau électrique.

Il appartient au Syndicat d'Electrification de réaliser les travaux nécessaires.

Attention ! Cette obligation ne veut pas dire que les travaux le sont immédiatement. Comme pour tout Etablissement Public, le syndicat a un budget, des contraintes, des prévisions, des procédures administratives à respecter. Malgré que la zone soit classée urbanisable, le délai d'intervention du syndicat peut varier de 6 à 24 mois.

Jean-François ALESANDRI

Quelques précisions à propos d'une carte postale



15 - TYPES CORSES - Type de Paysanne Corse - II.

Cette carte postale ancienne compte parmi les plus célèbres. Intitulée « Type de paysanne corse », elle aurait pu être légendée avec davantage de précision sous le titre « Paysanne d'Alata ». Cette dame très distinguée qui se rend à Ajaccio sur son âne est en effet une Alataise.

Il s'agit de Zia Francesca Casalonga. Originnaire de Bastelica, Françoise Friggiati s'est mariée en 1898 avec un Alatais, Antoine Barigliolo Casalonga, le frère du célèbre sergent Casalonga. C'est la jeune mariée de la fameuse carte postale « Mariage à Alata ». De cette union naquirent six enfants, dont Marianne.

Marianne Casalonga devint Nivaggioni en épousant à son tour un Bastelicais. Après ses études à l'Ecole normale de jeunes filles, elle enseigna à l'école d'Alata et fut une maîtresse particulièrement estimée et respectée par ses élèves et tous les habitants du village. Sa fille Josette Pastacaldi habite toujours la commune, au col de Pruno, lotissement Rezzale.

Sur la photographie, on reconnaît le célèbre cappellu alatesu, tressé avec la paille de blé dur. Chaque Alataise en possédait deux, un pour les travaux des champs quotidiens et un second, plus travaillé, pour les visites à la ville et les fêtes.

La jeune femme tricote tout en se rendant à la ville car à cette époque les tâches quotidiennes étaient nombreuses et le temps précieux. Rares étaient les moments de repos. La photographie semble avoir été prise soit non loin du village, près du lieu-dit « Aria piana », soit un peu avant d'arriver au col de Prunu en venant d'Ajaccio.

Il existe plusieurs versions de cette carte qui sera, entre autre, reprise dans une version aquarellée pour une très belle affiche touristique de promotion de la compagnie PLM .

Jean-André ALESANDRI



Le quartier du Vangonu sur le chemin de sa réhabilitation

Après avoir constaté la présence, à l'intérieur du village, d'une parcelle laissée à l'abandon et sur laquelle se trouve un immeuble en ruine, potentiellement dangereux pour la population, le Conseil Municipal, saisi par son Maire, a décidé de lancer la procédure dite « d'abandon manifeste ».

Cette procédure a pour objet, d'une part de faire cesser le danger que représente cette ruine située en plein coeur du village et d'autre part, de construire à sa place deux logements sociaux répondant à un besoin pressant de la population.

Au rez-de-chaussée : un appartement de type F2 constitué d'une pièce à vivre et d'une chambre séparée avec équipement sanitaire. A l'étage, un appartement de type F3 en duplex avec au niveau bas : l'entrée, la cuisine et le séjour ouvert sur un jardinet en façade ouest et utilisant le niveau combles pour les deux chambres, la salle de bains et les WC séparés.

La reconfiguration du bâtiment permettra, de disposer d'accès indépendants à chacune des deux entités d'habitation.

Cette opération aura également pour conséquence la réhabilitation environnementale d'une partie du quartier alentour avec la construction d'un mur en pierres de récupération de l'édifice en ruine, de parkings avec l'élargissement de la voie communale et la mise en valeur du lavoir situé à proximité.

Fontaine du Mulinellu Lavoir du Vangonu

Après le four de Ranuchjetu réhabilité, c'est la Fontaine du Mulinellu qui a subi un lifting général.

Captage sécurisé, voûte dénudée, mise en valeur consolidée et étanchée, « Canon » remonté, accès soigné, tels sont les résultantes de cette action confiée à l'entreprise locale MEZZACQUI spécialisée dans la réhabilitation du bâti ancien.



Autre petit chantier engagé : celui de la rénovation du lavoir du Vangonu, et ce après avoir régularisé le problème du foncier avec les propriétaires limitrophes. Il est bon de savoir que l'emprise communale d'origine n'était égale qu'à la largeur elle-même du lavoir sur environ 2 mètres. Les premiers travaux ont débuté avec en premier lieu la recherche du captage qui s'est avéré fructueux sur la base d'un plan original fourni par madame Marie-Jo MARI. Ce plan côté et orienté au centimètre près avait été réalisé par son père Xavier CASALONGA en 1952 alors qu'il occupait les fonctions de secrétaire de Mairie. Un document précieux qui a fait gagner du temps et donc de l'argent à la collectivité : les travaux seront achevés dans le courant du 1er trimestre 2011.

Tournant de la chapelle RD 461

Depuis fort longtemps le tournant dit de « la chapelle » à la sortie d'ALATA était particulièrement dangereux et en attente de modifications.

Pour ne pas retarder l'urgence du recalibrage du RD 461 achevé en 2008, le conseil général avait « isolé » ce programme. Il a été exécuté en 2010 par l'entreprise DEBENNE. Un élargissement unanimement apprécié tant pour son utilité que pour la qualité de l'intervention. Ce qui a dans la foulée incité les propriétaires de la chapelle à procéder aux travaux de remise en état de leur bien.

Recalibrage de la Route Départementale 61 entre le hameau de Castagnola et le col de Carbinca

En mars 2009, le Président du Conseil Général de la Corse-du-Sud, Jean-Jacques Panunzi, a été invité par le Conseil Municipal pour faire le point sur certains dossiers de la commune. Lors de cette visite, le recalibrage de la RD 61 a été abordé et il avait été convenu que si un dossier complet était finalisé avec notamment les autorisations d'expropriations à l'amiable, le Conseil Général dégagerait les moyens financiers adéquats pour intervenir dans les meilleurs délais.

Dans la foulée, une première réunion entre le Maire, les conseillers de la commission voirie et le service concerné du Conseil Général s'est déroulée dès octobre 2009. Tout le tronçon concerné a été revisité pour y apporter si nécessaire des correctifs au travail réalisé par le bureau d'études.

Sur la base du projet partagé, ainsi arrêté, la municipalité a, en concertation avec le Département, pris l'initiative de rencontrer l'ensemble des propriétaires concernés par les cessions d'emprise, afin que soient rapidement levés tous les obstacles.

Les 28, 29 et 30 septembre, ils ont tous été reçus en Mairie en la présence du responsable du projet du Conseil Général. Les autorisations écrites ont pu être récupérées.

Ainsi, la Mairie d'Alata a tout mis en oeuvre pour permettre une avancée administrative significative, préalable à l'inscription budgétaire du département en vue d'un début de réalisation en 2011.

Jean-François ALESANDRI



Côté travaux écoles

Si l'école de Tuscia, dans l'attente de la mise en service du nouveau groupe scolaire de Trova, n'a subi aucune transformation, celle de Prunu a nécessité les modifications suivantes :

- Tout d'abord la classe Maternelle GS a été agrandie afin d'accueillir un effectif en hausse : suppression d'une cloison (celle de la tisanerie) et insonorisation de la cloison mitoyenne avec la classe de CE1.
- Ensuite, réaménagement de la classe de CM2 : suppression d'une cloison, construction de placards et changement de la baie vitrée.
- Enfin programmation du changement du revêtement de sol du hall et du couloir de la Maternelle ainsi que de celui du couloir côté Elémentaire et de la construction d'un préau couvert dans le jardin de la maternelle.

César CAMPANA

Rentrée Scolaire 2010/2011

Comme à l'accoutumée, la rentrée scolaire s'est parfaitement déroulée dans nos deux établissements. La synchronisation entre un corps enseignant rompu à ce genre d'exercice et les services municipaux a bien fonctionné.

Les effectifs, sont dans l'ensemble en augmentation sur les deux écoles.

En effet, l'école de Tuscia enregistre un contingent de 117 élèves cette année, ventilés de la façon suivante :

- Maternelle, 40 élèves (13 PS, 12 MS et 15 en GS).
- Elémentaire, 77 élèves (10 CP, 17 CE1, 17 CE2, 14 CM1 et 19 CM2)

La moyenne étant de 23 (23,4 plus précisément) élèves par classe.

S'agissant de l'école du Prunu, 204 élèves composent les huit classes à savoir :

- Maternelle, 69 élèves (18 PS, 25 MS et 26 en GS).
- Elémentaire, 135 élèves (30 CP, 24 CE1, 29 CE2, 24 CM1 et 30 CM2)

Le nombre important d'élèves en CP, CE1 et CM2, a nécessité un redéploiement dans 2 classes, une composée de 24 CE1 et 3 CP, une autre accueillant 24 CM1 et 2 CM2, assurant une moyenne de 25 (25,5 plus précisément) élèves par classe.

Route Communale de Cardiglione San Benedettu : Début des travaux

Ce n'est pas un luxe : c'est bien une obligation urgente. La municipalité s'y était engagée en 2008. Le recalibrage de la voirie de San Benedettu est entrée dans sa phase active depuis le milieu de l'année 2009.

Après avoir financé les études sur fond propre pour un montant de 35000 euros, la commune déroule en fonction de ses capacités financières son programme visant à recalibrer de l'embranchement de la RD 61 jusqu'au hameau de San Benedettu, et ce sur une largeur de 6 mètres.

L'opération se déroule par étapes :

1) Au fur et à mesure que des permis de construire ont été délivrés avec les cessions gratuites de 10 %, les élargissements au droit de ces parcelles ont été réalisés.

2) Parallèlement, la commune a engagé au cas par cas avec les propriétaires des parcelles non bâties concernées les modalités de nouvelles cessions.

3) En coordination avec le CAPA, elle a fait procéder à la pose d'environ 450 ml de canalisation en fonte en renouvellement du réseau éternit existant, couplant ces travaux avec l'enfouissement du réseau d'éclairage public et celui de France Télécom.

Le réseau d'EDF réagissant à d'autres contraintes a été préparé lui aussi à l'enfouissement sur des secteurs plus restreints.

A ce jour le montant des travaux réalisés, tous honorés sur fonds propres, sans subvention aucune, s'élève à 415000 euros.

2011 devrait voir une poursuite de ce programme dont l'amplitude sera déterminée par l'octroi de subventions, notamment de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général de la Corse-du-Sud.

Mais une chose est certaine, nous l'avons promis et nous arriverons au bout !

Etienne FERRANDI

Augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Pour la deuxième année consécutive la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a été augmentée pour les contribuables des communes faisant partie de la Communauté d'Agglomération du pays Ajaccien. Ce qui concerne donc ALATA.

Pour le contribuable Alatais l'augmentation liée à la TEOM par foyer fiscal a été en moyenne de 20 % en 2009 et de 20 % en 2010.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères étant une fiscalité additionnelle, elle est perçue en même temps avec le même appel de fonds que la taxe foncière. Elle est calculée en fonction de la valeur locative du bien. La valeur locative est fixée par les services de l'État et réévaluée chaque année par ceux-ci.

La valeur locative sert aussi de base à calculer la part de l'impôt que prévoit le Département, la Région, la Commune.

Ainsi la totalité d'une augmentation n'est pas imputable au seul taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, même si dans le cas présent c'est celui-ci qui en est le facteur le plus aggravant.

Le contribuable Alatais pourra constater à la lecture de sa feuille d'imposition que pour la 11ème année consécutive la part communale n'est pas augmentée en ce qui concerne le taux. C'est une décision politique prise par le Conseil Municipal : Essayer d'équilibrer le Budget Communal sans avoir recours à une augmentation de la fiscalité. Ce qui ne veut pas dire que malheureusement cela sera toujours possible.

Chacun sait, combien l'État se désengage de plus en plus, en transférant aux communes, départements et régions, toujours plus de compétences sans moyens financiers adéquats. Une situation financière aggravée d'autre part par le gel, jusqu'en 2014, des participations dans l'équilibre des budgets et qui creuse un peu plus le fossé entre les recettes et les dépenses, fatalement en augmentation.

Pourquoi une augmentation de la TEOM en 2009 et 2010 en Pays Ajaccien ?



La CAPA a hérité d'une situation complexe.

La décharge de St Antoine qui accueillait depuis les années 70 les déchets d'environ 45 communes aurait dû être fermée en 1997. Le manque d'anticipation a conduit à ce que ce site poursuive sa fonction d'accueil et d'enfouissement. Ce site étant arrivé à saturation, la CAPA a progressivement demandé aux communes clientes de partir vers d'autres exutoires de manière à n'avoir à accueillir que les déchets des 10 communes de la communauté. On est ainsi passé de 54000 Tonnes de déchets en 2001 à 33000 Tonnes en février 2010.

Parallèlement pour se soumettre aux obligations réglementaires la CAPA a engagé les opérations de réhabilitations des sites dont elle a « hérité ».

Elle a fermé et réhabilité les deux décharges de Peri et Cuttoli pour 1.5 millions d'euros.

Elle a engagé la réhabilitation du vallon de St Antoine en investissant près de 5 millions d'euros.

Ainsi, après avoir accueilli plus d'1.5 million de tonnes de déchets provenant de très nombreuses communes, aujourd'hui seul le contribuable de la CAPA supporte les coûts de la réhabilitation des installations en fin de vie.

Parallèlement dès 2002, la CAPA s'est engagée pour créer les conditions de la réalisation d'une infrastructure nouvelle et pérenne.

Elle a inscrit son action dans le Plan Interdépartemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PIEDMA) tout en ne partageant pas la solution finale, qui visait à construire un incinérateur en Centre Corse. Ce rejet de l'incinération, a été motivé sous le triple aspect : environnemental, technique, économique, et ce au vu, des deux grands principes de la circulaire Voynet qui dans ce domaine préconise la réalisation d'équipements de traitement des déchets pris sous le double angle : celui de la proximité et celui de la maîtrise des coûts. Deux principes en opposition avec le projet d'incinération à Ponte-Leccia.



Elle s'est portée acquéreur du terrain « ALLEGRINI » 22 HA aux portes de la ville à 7.10 euro le m², car le plan faisait obligation à la CAPA de disposer d'un site important à proximité de la voie ferrée. Elle a développé un projet novateur et unique. Malgré le fait que toutes les études indépendantes concluaient à l'absence d'augmentation du péril aviaire dans ce secteur, la direction de l'aviation civile a émis un avis défavorable. C'est cet avis qui l'a emporté sur les onze autres avis favorables des services associés de l'Etat.

Bien plus que le coût du terrain qui représente en terme comptable un enrichissement pour la collectivité (22 HA à 7.10 euro) aux portes de la ville, ce n'est pas de l'argent investi inutilement. Ce qui est paralysant c'est le retard consécutif à ce refus qui contraint la CAPA à solutionner une double équation.

Traiter le flot continu et journalier des déchets collectés à raison de 120 T jour et dégager les espaces géographiques et financiers pour mettre en oeuvre une situation pérenne.

C'est cette conjonction de la gestion du passé, du quotidien et du futur immédiat qui explique la hausse importante de la TEOM. Il n'y aura pas de nouvelle augmentation en 2011 et 2012

Etat des lieux du projet signalétique

La première partie qui avait été prévue dans ce travail consistait à parcourir tout le territoire afin de faire un constat de la situation de la signalétique, et évaluer les besoins. Il est apparu alors qu'étant donné l'étendue et le développement de notre commune, il y avait de nombreux points à régler.

Souvent, les panneaux existants sont détériorés, décrochés et surtout, l'orthographe des noms ne respecte pas la prononciation du nom de lieu. Notre priorité s'est portée dans un premier temps à couvrir toute la voirie, très importante dans notre commune et où il est assez difficile de se repérer.

Une première série d'environ quatre-vingts panneaux a été commandée, donc, pour combler certains manques importants comme pour le hameau de Trova, qui ne figure plus sur aucune carte, ni GPS, du fait d'un manque de signalisation. Dans le même esprit, le nouveau lotissement de Trova, « la colline de Trova », a retrouvé son nom de « Aghja Alta » ce qui a permis de laisser ce nom au lotissement Luciani. (photo n°1)

Les cours d'eau, les entrées et sorties de commune seront enfin indiqués. (photo n° 2) Mais surtout, la mention « commune d'Alata » sur chaque lieu-dit permettra de mieux ressentir l'appartenance de ces lieux à leur commune.

Bien sûr, cette première tranche du travail, qui concerne le haut comme le bas de la commune, de manière équilibrée, est loin d'être suffisante. Une nouvelle évaluation va permettre de compléter ce premier jet. En effet, certains toponymes sont en cours de vérification, dans notre volonté de retrouver des noms les plus sûrs et les plus correctement prononcés et écrits.

Cependant, les habitants de la commune peuvent d'ores et déjà s'approprier ceux qui sont posés, ou corriger des écritures antérieures dans leur adresse. Ainsi, l'écriture du nom « U Pichju », par exemple, transcrite maladroitement « Picchio » devrait être retrouvée, tout comme le nom « Cioccia », écrit « Chiocca » et qui ne veut rien dire sous cette forme.

Il est important de récupérer les noms des lieux de notre territoire, chargés de l'histoire des habitants, comme une partie de notre patrimoine.

De plus, nous nous inscrivons ainsi dans la démarche de l'Assemblée de Corse qui demande aux communes de s'engager à signer la Charte de la Langue corse faisant partie du Plan de développement 2007-2013. Cette charte, votée le 1er juillet 2005 par un vote unanime, affirme



Photo n°1

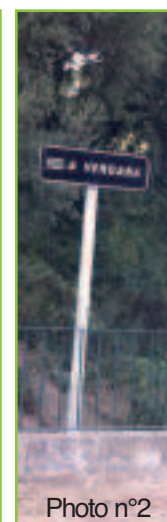


Photo n°2

l'importance de la langue corse et la volonté de lui donner plus de visibilité dans la vie sociale et l'espace public. Les communes doivent « utiliser prioritairement la langue corse dans la toponymie et les noms spécifiques relevant du patrimoine de la Corse... Y compris pour les noms des nouveaux lieux de vie (lieux-dits, lotissements, bâtiments...) ».

Enfin, au-delà de ces considérations, des justifications plus pratiques nous obligent à rendre cette signalétique plus lisible : un quadrillage plus rigoureux sera avantageux pour le travail des secours sur la commune, ou le travail de La Poste, par exemple. (photo n° 3)

Il faudra également retrouver les autres noms de lieux, même inhabités, dont l'urgence n'est pas réelle, mais qui restent un besoin, une richesse pour la commune. Là les bergers, les anciens résidant sur la commune et qui détiennent cette mémoire, pourront nous être d'un grand secours. (photo n°4)

Au fur et à mesure, nous allons rendre officiels ces noms en rendant compte à l'Assemblée de Corse de notre travail, ou directement à l'IGN, pour corriger ou compléter les cartes.

Des courriers seront envoyés également aux services de la Poste qui sont concernés et qui réclament des précisions sur les adresses de la commune.



Photo n°3



Photo n°4

PIETRI Véronique

Adductions d'eau potable

Renforcement Extensions et Renouvellement

Dans le cadre d'une programmation établie entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien divers travaux concernant les adductions d'eau potable ont été réalisés sur le territoire communal.

Ces travaux sont classés en 2 catégories :

Les renforcements extensions et les renouvellements.

Les renforcements extensions visent à assurer à la fois séparément ou en simultané une bonne déserte du territoire tant du point de vue du stockage que de la distribution.

La dernière opération importante réalisée a visé à raccorder le réseau du col du Listicone jusqu'au réseau existant de la route communale de San Benedetto et ce en passant par la route départementale. Outre le fait que ce sont 25 familles supplémentaires qui ont pu avoir directement accès à l'eau publique potable notamment dans le secteur de FORCALA, cette opération avait pour but aussi de sécuriser toute la distribution dans le secteur de Boda Cardiglione - San Benedetto.

Autres opérations importantes en cours :

- La sécurisation du secteur Sud de la commune avec la construction d'un bassin de 500m³ à la côte 160 dans le secteur de GRISGIOLA.

Une pièce maîtresse dans le dispositif de desserte intéressant aussi bien notre commune que les quartiers Est de la ville et en particulier MEZZAVIA.

- Le maillage du secteur du Pichju entre les communes d'ALATA et APPIETTU.

Les renouvellements visent à remplacer des équipements anciens par des nouveaux.

Il s'agit essentiellement de remplacer du linéaire important de tuyaux en fibro-ciment dont certains datent de plus de 35 ans soit par de la fonte soit par du P.V.C force et de procéder par secteur en fonction de la vétusté au remplacement de certains branchements de particuliers.

Ainsi 2 opérations ont été dans la dernière période réalisées.

- Remplacement de 450 ml de Fibro-ciment par de la fonte dans le secteur de Cardiglione

- Renouvellement des 167 branchements du quartier de Castagnola.

Programme 2011

- Maillage des Collines de Trova
- Poursuite de l'opération sécurité du secteur sud de la commune à GRISGIOLA.
- Extension du Réseau vers la Contra
 - Extension du réseau Strada di i Mulini sous réserve d'un droit de passage encore non acquis à ce jour et contesté par un propriétaire
- Lancement d'une opération renouvellement dans le secteur de RANUCHJETU
- Renouvellement du réseau dans le PICHJU coeur de village
- Maillage des Bas d'Alata par Tuscia et renouvellement des branchements des particuliers.

Etienne FERRANDI

Modification du Plan Local d'Urbanisme

Approuvé le 11 juillet 2006, ce sont près de 500 actes administratifs qui ont été délivrés depuis. (permis de construire, permis modificatifs, permis d'aménager, permis de démolir, déclarations préalables, certificats d'urbanismes).

Comme pour tout PLU, avec l'expérience du recul de mise en oeuvre et de l'évolution de la législation, un « toilettage » s'impose.

Il permet une meilleure sécurité juridique, réduit les possibilités de contentieux, améliore sa lisibilité au regard des grandes lois organiques notamment celle de Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et des différentes lois consécutives à la tenue des « grenelles sur l'environnement ».

Le Plan Local d'Urbanisme loin d'être un document figé qui le rendrait à terme obsolète et contraignant se veut être un document vivant d'organisation et de planification. Le Conseil municipal d'ALATA a ouvert la voie de la modification : à ne pas confondre avec la révision. En effet, la modification exclut de fait toute possibilité de réviser le zonage. En clair il n'y aura pas d'extension des zones constructibles.

Respect des règles d'urbanisme



Les règles d'urbanisme s'appliquent à tous.

De-ci, delà, il est constaté que quelques-uns de nos concitoyens, soit par ignorance, insouciance, voir inconscience, et quelques fois de manière délibérée s'affranchissent des règles d'urbanisme et du respect du P.L.U de la commune.

Il est bon de rappeler que le droit de propriété n'implique pas automatiquement le droit de bâtir.

Dans un PLU, une commune est divisée en zones, on en distingue généralement trois :

- Les zones naturelles, inconstructibles avec des autorisations limitées pour le bâti existant
- Les zones agricoles, constructibles pour les agriculteurs afin de permettre le développement précisément des activités agricoles.
- Les zones urbanisables destinées à accueillir la population, les activités économiques, les équipements autres qu'agricoles, les équipements publics.

En règle générale, toute construction, modification de l'aspect extérieur, ou de la destination, nécessite une autorisation.

En fonction de l'emprise des travaux envisagés un dossier différent doit être constitué.

Pour la création d'une surface inférieure à 2 m² aucune formalité.

Pour la création d'une surface supérieure à 2 m² et inférieure à 20 m², (une ouverture, une fermeture, une clôture, un portail, la création ou la fermeture d'une véranda, un abri de jardin, ainsi que le changement de destination) ces travaux sont soumis à Déclaration Préalable.

La réalisation d'un bâtiment d'une surface hors oeuvre brut supérieure à 20 m², le changement de destination d'un local (garage, vide sanitaire, transformation d'une pièce à usage différent que celui pour lequel un permis initial a été donné) est soumis à permis de construire.

La démolition du bâti existant est soumise à un permis de démolir.

Un projet de division parcellaire est soumis à déclaration préalable pour 2 lots et à permis d'aménager à partir de 3 lots.

Contrairement à une idée répandue, tout dossier concernant l'urbanisme est instruit par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (ex DDE) conformément au zonage et aux règles du P.L.U de la commune. Cette instruction fait elle-même l'objet d'une vérification par le contrôle

de légalité exercé par les services de la Préfecture. **On est bien loin de l'idée véhiculée que le Maire « peut faire ce qu'il veut ».**

Le Maire destinataire d'une proposition positive ou de refus d'un projet **ne peut que suivre l'avis des services instructeurs.**



Un dossier : mode de constitution

La réglementation française à l'instar d'autres pays n'oblige pas un porteur de projet d'avoir recours à un architecte pour la création d'une surface hors oeuvre nette de moins de 170 m². Si l'extension d'une surface existante vient à être supérieure à 170 m², l'intervention d'un professionnel est obligatoire. En l'absence de professionnel, il convient toutefois que le particulier veille à une bonne constitution de son dossier d'autorisation de construire.

Exemple de constitution de dossier type en 7 exemplaires :

- 1) Un formulaire administratif renseignant sur :
 - La localisation du terrain
 - L'identité du demandeur (qui peut ne pas être le propriétaire)
 - Le descriptif sommaire du projet
 - La surface du bâti envisagée
 - L'attestation sur l'honneur de l'authenticité des déclarations écrites.
- 2) Un plan de localisation du terrain sur la commune
- 3) Un plan de masse montrant vu « d'en haut » l'implantation du projet côté par rapport aux limites séparatives indiquant les points d'arrivée des réseaux (eau, électricité, télécommunication, voirie d'accès), le positionnement des prises de vues.
- 4) Un volet paysager simulant l'insertion du projet dans le site avec des photos du terrain nu dont les angles de prise de vue ont été au préalable positionnés sur le plan de masse.
- 5) Un plan de distribution intérieure du bâti existant,

si tel est le cas, avec un plan de distribution intérieure du bâti projeté avec son articulation.

6) Le plan des façades existantes si tel est le cas et de celles créer.

7) Un étude hydrogéologique confirmant la capacité des sols à accueillir un assainissement autonome en adéquation avec le projet envisagée, dans l'attente d'un assainissement collectif.

Ce dossier ainsi réceptionné à la mairie et transmis à la D.D.T.M pour instruction, qui consulte en parallèle la CAPA (ou la DASS si besoin) pour l'assainissement et pour la capacité de raccordement au réseau d'eau potable, le syndicat d'électrification pour la capacité de raccordement au réseau électrique.

Les délais de droit commun sont :

- Pour les PC deux mois
- Pour les DP 1 mois
- Pour les PA 3 mois
- Pour les CU a : 1 mois
- b : 2 mois

La demande de pièces complémentaires par les services de la D.D.T.M doit intervenir dans le mois qui suit le dépôt en mairie. Cette demande de pièces suspend le délai jusqu'à la remise des pièces demandées en Mairie. Le délai repart du jour du dépôt des pièces en mairie. A défaut d'avoir fourni ces pièces dans le délai fixé, la demande est classée sans suite.



Défibrillateurs

- Pour la sécurité de nos concitoyens la Mairie a fait l'acquisition de deux défibrillateurs pour la somme de 3400 euros à la société Défibril. Un avis est paru dans la presse pour informer la population et proposer une formation aux volontaires.

- La formation du personnel communal et des élus a été pratiquée par Monsieur ZONZA Stéphane de la société Défibril.

- Ces 2 défibrillateurs ont donc été installés :
 - 1 à l'école du Prunu
 - 1 au bar le Serenu

- Comme vous le comprendrez aisément, on ne peut pas les installer dans un local ouvert et accessible à tous et à tout moment : Les risques de vol et de vandalisme étant réels.

- On espère tout simplement ne pas avoir à s'en servir !

Santa CASTELLANI



A quelles sanctions s'expose un contrevenant ?

Elles sont variables : Elles peuvent aller d'une décision de justice obligeant sous astreinte une démolition ou à une amende plus ou moins forte lorsque l'infraction est régularisable.

Hormis la démolition ordonnée, qui est déjà en soit un cas extrême, mais malheureusement mis quelquefois en oeuvre, le montant de la première amende varie de 1200 à 6000 euros par mètre carré des surfaces construites en infraction. La deuxième amende concerne le doublement de la taxe locale d'équipement.

C'est cher payé pour une négligence ou un petit profit à courte vue, et c'est surtout mal venu, pour les honnêtes gens qui finalement payent pour les autres !

Etienne FERRANDI

QUE FAIRE EN CAS D'ARRÊT CARDIAQUE ?



APPELEZ LES SECOURS :

OU

PRATIQUEZ UN MASSAGE CARDIAQUE :

...UTILISEZ UN DÉFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE

Mode d'emploi

- 1** Allumez l'appareil. Une voix électronique délivrera les instructions.
- 2** Placez les électrodes sur le corps. Une voix électronique délivrera les instructions. Placez une électrode sous l'axillèle gauche et l'autre sur la poitrine (côté droit). L'appareil procédera alors au diagnostic, et préparera, si nécessaire, la charge électrique.
- 3** Eloignez-vous de la victime. L'appareil délivrera le choc électrique. Vérifiez ensuite si le cœur est reparti, et devez de nouvelles instructions.

Assainissement

La station d'épuration de Campo Dell'Oro est sortie de terre Les premiers réseaux suivent

La pose de la première pierre de la station de traitement des eaux usées a eu lieu le 10 mai dernier, en présence des élus et des autorités administratives.

Située à Campo Dell'Oro, sur une parcelle d'un ha, elle sera composée de bâtiments de traitement, et d'un émissaire de rejet en mer d'une longueur de 3520 mètres en partie terrestre et 1040 mètres en partie maritime. Les effluents traités seront rejetés dans le milieu marin à 60 m de profondeur. La capacité de la station d'épuration sera de 40 000 équivalents habitants qui pourront être portés ultérieurement à 65 000.

Le coût total de l'opération est de 28 617 024 euros dont 7 279 750 euros pour l'émissaire de rejet en mer. La CAPA, maître d'ouvrage, a obtenu 60.5% de subventions (dont 8.1 millions d'euros au titre du PEI), l'auto financement représente 39.5% du coût total.

Les procédés techniques et les dernières innovations ont été déterminants dans le choix du maître d'oeuvre, qui est le groupe VINCI ENVIRONNEMENT. Cet outil, dont la mise en service est prévue fin 2011



respectera les normes européennes les plus sévères et devrait nous permettre de faire face aux besoins de développement de notre territoire pour les 30 prochaines années.

A ce jour, les bâtiments sortent de terre, et la pose de l'émissaire de rejet est terminée depuis la fin du mois d'octobre. Le marché de réalisation des canalisations de transfert des quartiers EST de la ville (Cannes, Salines, Pietralba, St Joseph, vers la nouvelle station) a été attribué par le Conseil Communautaire du 21 octobre pour un montant de 3 301 497.98 euro HT. La livraison est prévue en septembre 2011.

Les marchés de maîtrise d'oeuvre concernant les secteurs de BALEONE, d'ALATA Village et de la route de CALVI, devraient être attribués avant juillet 2011.

Jean-Paul BONARDI

Quand le stade de l'OA devient le Stade Communal d'ALATA

Cela étant dans l'air depuis quelques temps, la SCI propriétaire du stade de l'OAjaccien au lieu-dit GRISGIOLA souhaitait vendre ce bien.

Sans attendre, la municipalité s'est positionnée pour se porter acquéreur. Déjà en 2006 lors de l'élaboration du PLU l'emprise foncière de cet équipement associée au terrain le jouxtant dit de « l'Hôpital » propriété de la ville d'Ajaccio avait été classé en zone US c'est-à-dire uniquement destiné à accueillir des équipements sportifs.

C'est donc tout naturellement que le stade de l'OA est devenu stade Communal d'Alata. Le protocole de transaction signé en 2009 s'est concrétisé en juin 2010 avec la signature de l'acte authentique pour la somme de 350 000 euros.

Une page se tourne : Celle écrite par Jean Joseph LUCIANI, Jojo PIETRI, Bastien ARMANI et tous les autres plus connus ou anonymes qui ont fait la gloire de l'Olympique Ajaccien.

Une page s'écrit à nouveau depuis septembre 2009 avec la création de l'ASAF : l'Association Sportive Alata Football présidée par Frédéric PREVOT et Jean-Charles LUCIANI qui malgré la vétusté de certains équipements n'ont pas hésité à relever le défi de la jeunesse.

La municipalité à déjà fait un effort conséquent. Elle gère les priorités, notamment la réalisation du groupe scolaire de Trova. Elle aura à coeur dans les prochains mois d'améliorer cet équipement pour qu'il redevienne un lieu aussi prestigieux que par le passé mais surtout pour qu'il permette grâce au sport - à des enfants plus ou moins grands - quelques soient, leur talent, leurs origines, de vivre pleinement un engagement sportif pétri de valeurs humaines.



AS ALATA FOOTBALL 2010 2011

COORDONNEES: TEL 06 14 37 19 70 FAX 09 72 15 00 32 MAIL as.alata.f@sfr.fr web www.as-alata.fr

Historique du club: Club créé en 2009

Stade: Barthélemy Silvani

2009/2010 47 licenciés

2010/2011 98 licenciés



93 Licenciés soit : 3 équipes poussins, 25 débutants, 1 équipe benjamins, 1 équipe vétérans

BUREAU :

CO PRESIDENTS



PREVOT
Frédéric



LUCIANI
Jean-Charles

SECRETAIRE



ROMAN
Isabelle

TRESORIER



BONNEFONT
Phillipe

DIRIGEANTE



BONNEFONT
Magali

EDUCATEURS



Castongnaire Manu Prévot Frédéric Garsaudel Bruno Salielli Charles Valery Michel

Jean-Charles Luciani

L'ASAF c'est la volonté d'une association et de la municipalité de regrouper les bonnes volontés autour d'un projet sportif et éducatif au service des enfants plus particulièrement dans un esprit convivial.

Frédéric Prévot

97 licenciés, c'est important ! Nos objectifs resteront les mêmes garder un club convivial, être à l'écoute de tous, continuer à développer l'école de football et être attentifs aux enfants et aux parents. Nous oeuvrons afin que notre club soit un exemple en matière "d'esprit sportif" sur et en dehors des terrains

PROJETS 2011 :

MADRID CUP 2011
TOURNOI D'ALATA EN MAI
FORMATION DES EDUCATEURS



PROJETS REALISES EN 2010 :

TOURNOI INTERNATIONAL DE VALLAURIS
TOURNOI NATIONAL D'ALATA
FORMATION DES EDUCATEURS

A SAVOIR Des clubs tel que l'OM TFC AVIGNON PEYREHORADE nous ont fait confiance pour notre manifestation de 2010. Pour la petite histoire le tournoi de 2011 se prépare déjà avec déjà de belles surprises....

" On remercie nos amis de la GUADELOUPE qui font le déplacement pour notre tournoi 2011 "

Quand le contexte de crise économique nationale et internationale pèse sur les finances des collectivités locales

Selon un dicton bien connu « l'argent est le nerf de la guerre ».

S'agissant d'une collectivité locale, on peut traduire autrement cette expression en disant : « sans recettes pérennes, point de salut ».

Or depuis maintenant 3 ans, les recettes des communes provenant des dotations de l'Etat, qui représentent à elles seules 35 % de nos produits, sont en constante diminution, alors que précédemment celles-ci suivaient au moins le niveau de l'inflation, voir la dépassait.

Cette année, elles sont inférieures de 50% au taux de l'inflation et à partir de 2011 et jusqu'en 2014, ces dotations seront « gelées ». Elles resteront donc au même niveau que celui de 2010.

Cela se traduira pour notre commune en valeur absolue et en cumul par une perte de l'ordre de 70.000 euros, soit environ 3.5% du volume total de nos recettes réelles...

Quand on compare ce désengagement de l'Etat à la progression mécanique de nos dépenses de fonctionnement de l'ordre également de 3.50% par an, cela génère un effet de ciseaux très préjudiciable qui ne pourra être compensé que par des efforts et une rigueur « forte » quant au niveau de nos dépenses.

Par ailleurs, la réforme de la taxe professionnelle applicable dès 2010 va également avoir des effets négatifs sur les finances communales et intercommunales.

Sans entrer dans une explication trop technique et fastidieuse, il faut néanmoins vous dire qu'un transfert quasi automatique se réalisera, pour compenser les pertes engendrées par cette réforme, sur la taxe d'habitation, laquelle, pour l'ensemble des 38 000 communes de France, toutes choses étant égales par ailleurs, va quasiment doubler aux environs de l'exercice 2015. Sauf, notamment pour ce qui nous concerne, à élargir le volume de nos bases d'imposition, c'est à dire de nouveaux contribuables et une plus juste imposition de certains immeubles dont la valeur locative ne correspond plus à la réalité de la construction (aménagements divers, agrandissement, piscines, etc...), nous serons contraints d'augmenter notre fiscalité.

Ceci étant dit, notre commune est certes encore en bonne santé financière, mais pour combien de temps encore ? Les efforts que nous avons entrepris en matière d'investissements avec la construction du groupe scolaire de Trova en voie d'achèvement, de la mairie annexe et de la médiathèque dont l'appel d'offres est en cours ainsi que divers travaux de voirie que vous avez certainement constatés, vont générer des charges financières supplémentaires et des frais de fonctionnement en augmentation et ce malgré les bons financements extérieurs que nous avons obtenus.



Il nous faudra donc, au cours des 3 à 5 exercices à venir, ne réaliser que les investissements urgents et prioritaires afin de préserver nos marges de manoeuvres et éviter une augmentation brutale de notre fiscalité, laquelle, on vous le rappelle, est figée en taux depuis 1998. En 2011, elle ne devrait pas connaître d'augmentation.

Vous savez que vous pouvez compter sur notre volonté de préserver les marges actuelles et même si possible les améliorer et nous allons tout faire pour que vous ne soyez pas pénalisés par la volonté de l'Etat d'économiser 45 à 50 milliards d'euros en 2011 (dont près de 30% sur les collectivités locales) afin de réduire la dette publique actuelle de l'ordre de 150 milliards d'euros avec des objectifs tendant à atteindre une quinzaine de milliards en 2015 ! L'Europe exigeant cet effort !!

La situation financière de l'Etat est grave certes, mais nous ne voulons pas que les ménages soient les seuls à payer, nous allons donc tout faire pour l'éviter....

Vous pouvez compter sur notre détermination.

François DOMINICI

Notre site internet

Nouvelles technologies

La nouvelle version du site Internet d'Alata

La commune d'Alata a été l'une des premières communes de Corse à disposer d'un site Internet. Mais l'évolution très rapide des nouvelles communications nous a amené à réaliser une nouvelle version de ce site en 2009.

Je vous invite donc à consulter le nouveau site de la Commune d'ALATA à l'adresse suivante :

www.alata.fr

En quelques secondes vous allez, soit découvrir les charmes et les attraits de notre belle commune, sa montagne et sa plage, soit accéder à l'information que vous recherchez.

Ce site vous permet de découvrir la commune d'Alata, son histoire et son patrimoine, ses entreprises. Vous y trouverez également des informations sur le Vivre à Alata, informations sur l'enseignement, les associations, les événements.

Vous y trouverez aussi, des informations sur la vie communale avec le conseil municipal, les projets et réalisations.

En outre, vous pouvez également télécharger ce journal mais aussi les anciens numéros.

Enfin, vous pouvez écrire à la mairie grâce à un formulaire dans la partie contact.



Les statistiques

Quelques informations sur les visites de ce site.

Du 1er Juin au 15 décembre 2010, plus de 1700 visites ont eu lieu avec plus de 4100 pages consultées.

Ce sont 1325 personnes qui s'y sont rendus une fois alors que plus de 300 personnes s'y sont rendues plusieurs fois. Les visiteurs y ont passé en moyenne presque 2 minutes avec 3 pages consultées et certains y ont passé plus de 30 minutes.

Quelques visiteurs des Etats-Unis, du Canada, de la Suisse, du Royaume-Uni, de la Belgique, d'Italie... ont découvert ou redécouvert notre commune grâce à ce site.

Ces quelques statistiques démontrent l'intérêt de ce site pour les alatais et les amoureux d'Alata.

Le lien social passe aussi par Internet et avant d'être un simple utilisateur du site, vous vous sentirez citoyen de la Commune.

Au plaisir donc de vous recevoir sur le web d'ALATA.

Cedric Bastelica

Directeur de publication :

Etienne FERRANDI

Rédaction :

Etienne FERRANDI
 François DOMINICI
 Marie-Jeanne DEFRANCHI
 Santa CASTELLANI
 César CAMPANA
 Jean-Paul BONARDI

PIETRI Véronique
 Hélène Paolini-Saez
 Jean-André Alesandri
 Jean-François Alesandri
 Cedric Bastelica
 Adrien CASTAGNIER

Réalisation : PIETRI Philippe
 Impression : Stampa tutto

Photos :

César CAMPANA
 Hélène Paolini-Saez
 PIETRI Véronique
 Adrien CASTAGNIER
 PIETRI Philippe

Dessin :
 Claude BLAINEAU



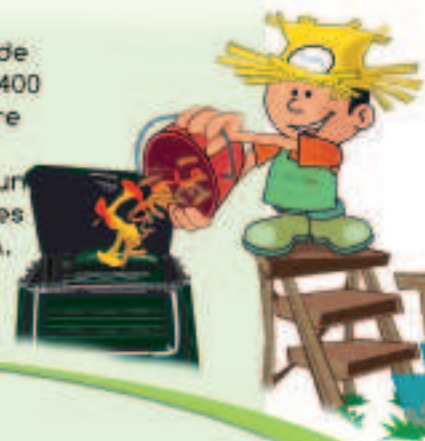
La CAPA vous informe

COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS À ALATA

LES COMPOSTEURS

Il permet d'obtenir son propre engrais à partir des déchets de jardin et de cuisine (épluchure, restes de repas, ...). Près de 400 foyers sont déjà équipés à Alata. Vous pouvez réserver votre composteur en téléphonant au 0 810 42 42 40.

Le retrait du composteur se fait ensuite sur présentation d'un justificatif de domicile. Cette distribution ne concerne que les personnes disposant d'un jardin sur le territoire de la CAPA.



LA DÉCHÈTERIE DU STILETTO

La déchèterie est ouverte de 8H à 18H non stop sauf les dimanches et jours fériés.

Les particuliers peuvent y déposer gratuitement les cartons, les déchets verts, la ferraille, les encombrants, les gravats, les piles, les batteries, les huiles minérales et végétales

Les artisans sont limités à 1m3/semaine

COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR RENDEZ-VOUS

Si vous ne pouvez pas vous rendre sur le point d'accueil déchets, la CAPA assure le ramassage des encombrants sur rendez vous au 0 810 42 42 40.

JOURS DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Tous les Lundi, Mercredi et Vendredi matin

Col du Pruno, Alata Village, Castagnola, Route de Villanova, Corbini, San Benedetto

Tous les Mardi, Jeudi et Samedi matin

Bas d'Alata, Ranucchiotta, Trova, Pietrosella, Pichju, Villaranda, U Cataru



LE TRI SÉLECTIF À ALATA

Six points d'apport volontaire pour le tri des emballages ménagers, du verre et des journaux-magazines déservent la commune :

Pratti, Alata Village, Castagnola, Bas d'Alata, Pietrosella et Pichju.

La collecte des emballages ménagers en porte à porte est effectuée tous les jeudi matin pour le lotissement de Castagnola et au col du Pruno.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE :

CAPA SERVICE DÉCHETS

N° Azur 0 810 42 42 40

PREMIER APPEL LOCAL



Office de l'Environnement
de la Corse